

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 février 2013 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt deux février deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Danielle AUROI à Odile VIGNAL, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Cyril CINEUX à Jacques LANOIR, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Odile SAUGUES à Olivier BIANCHI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Guy BALLET

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Messieurs Jérôme GODARD et Olivier BIANCHI (avec le pouvoir de Madame Odile SAUGUES) arrivent pendant le débat de la question n°2.

Monsieur Bruno SLAMA arrive pendant le débat de la question n°2 et reprend son pouvoir (donné à Monsieur Grégory BERNARD).

Madame Marie SAVRE et Messieurs Djamel IBRAHIM-OUALI et Eric SEVRE quittent la séance avant le vote de la question n°4.

Madame Cécile AUDET donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance avant le vote de la question n°5.

Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DUCLOS et quitte la séance avant le vote de la question n°6 (fin de validité du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.

Madame Sandrine BERGEROT-RAYNAL quitte la séance avant le vote de la question n°7.

Madame Christiane JALICON donne pouvoir à Madame Anne COURTILLÉ et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE et quitte la séance avant le vote de la question n°9.

Rapport N° 24
**INFORMATION SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (2012)**

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés l'année précédente par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jeudi 26 janvier 2012 afin d'examiner les rapports d'activité (exercice 2010) relatifs à la gestion de la Gare Routière, et des parcs de stationnement (Poterne-Cathédrale, Blaise Pascal, Jaude-Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille, Salins-Gambetta).

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N°7)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie une seconde fois le jeudi 1^{er} mars 2012 afin d'examiner les rapports d'activité relatifs à la gestion du POLYDÔME et du service de l'eau en 2010.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N°8)

Enfin, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie une dernière fois le jeudi 13 septembre 2012 afin d'examiner les rapports d'activité (exercice 2010) relatifs au chauffage urbain, ainsi que la gestion de la COOP de MAI.

(Vous trouverez à cet effet, la copie du procès-verbal N°9)

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces trois procès-verbaux qui retracent les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2012.

DELIBERATION

Le conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mars 2013

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU JEUDI 26 JANVIER 2012

14H30 16H30

Hôtel de Ville

(salle Blaise Pascal)

- 1- Examen du rapport relatif à la gestion du parc SALINS/GAMBETTA (exercice 2010)
- 2- Examen du rapport relatif à la gestion du parc POTERNE/CATHEDRALE (exercice 2010)
- 3- Examen des rapports relatifs à la gestion des parcs de stationnement exploités par la Société VINCI SERVICE en 2010 :
(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes Delille)
- 4- Examen du rapport relatif à la gestion de la Gare routière, exercice 2010

Les rapports relatifs à la gestion 2010 des équipements qui font l'objet de l'ordre du jour ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

----- PROCES VERBAL N°7 -----

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
 - Monsieur Alain MARTINET
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
 - Madame Odile VIGNAL
 - Madame Christine PERRET
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
 - AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE représenté PAR Monsieur Patrice BESQUEUT
 - CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT représentée PAR Madame Thérèse SOUCILLE
 - UNION DES COMITES DE QUARTIERS représentée PAR Madame Joëlle BRUNEL
 - CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE représentée PAR Monsieur Guy GRAVELAT
- **Représentants des services délégués :**
 - Madame Ghislaine HUGUENOT et Madame Evelyne BEAUDOIN, parc des SALINS/GAMBETTA
 - Monsieur Michel MIGLIERINA et Monsieur Jean-Yves FAFOURNOUX, parc POTERNE/CATHEDRALE

- Madame Marie-France ANGELY et Monsieur Philippe MEYVIAL, parcs gérés par la Société VINCI-PARK
- Monsieur Didier JOURDAIN, GARE ROUTIERE
- Madame Marianne de la FREGONNIERE, GARE ROUTIERE,

- Les services municipaux :

- Monsieur Luc MARQUET, (Directeur des affaires juridiques)
- Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques)

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**

- Madame Patricia AUCOUTURIER
- Madame Cécile AUDET
- Monsieur Alain BARDOT
- Madame Carole COURTIAL
- Monsieur Michel FANGET
- Monsieur Philippe GORCE
- Monsieur Alain LAFFONT

- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**

- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME
- UROC AUVERGNE
- VERSUS PROD
- CLERMONT-COMMERCE
- UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence, et demande si quelqu'un souhaite formuler des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion.

-3- LES QUESTIONS ABORDEES LORS LA REUNION EN 2011 :

Monsieur Martinet indique qu'il est en mesure d'apporter des réponses aux questions qui avaient été posées lors de la réunion du 27 janvier 2011 :

- 1- **Amélioration de la sécurité à la sortie du parc POTERNE/CATHEDRALE**

Un ajout de signaux comme suggéré par les membres de la CCSPL nécessite des modifications qui concernent le réglage du passage du tramway. La procédure qui est longue et complexe a été lancée auprès du SMTC par les services techniques de la Commune.

- 2- **Amélioration de la sécurité à la sortie du parc SAINT-PIERRE**

Mêmes observations que pour le parc POTERNE/CATHEDRALE

- 3- **TELEJALONNEMENT**

La CCSPL avait suggéré d'intégrer le parc SALIN/GAMBETTA dans le système d'information du public (téléjalonnement). Les services techniques indiquent qu'il est impossible d'accueillir un parc supplémentaire. Par ailleurs, le dispositif devenu obsolète doit être changé. Toutefois, suite à des arbitrages budgétaires, les crédits nécessaires n'ont pas été votés.

Monsieur GRAVELAT explique qu'il existe aujourd'hui des systèmes informatiques qui permettent d'informer les automobilistes sur les disponibilités des parcs de stationnement par des messages sur les téléphones portables. Par ailleurs, l'absence d'informations clairement affichées à l'entrée des parcs ne permet pas aux automobilistes de comparer les offres de stationnement et ainsi de faire jouer la concurrence.

- 4- **Sortie du parc JAUDE**

La sortie du parc est certes délicate puisqu'il faut circuler dans diverses rues étroites, mais aucune solution alternative n'est possible.

- 5- **Mise à disposition de vélo aux usagers du parc de stationnement JAUDE**

Malgré une communication claire, deux bicyclettes ont été empruntées en un an

Monsieur le Président propose alors d'aborder l'ordre du jour.

-4- ORDRE DU JOUR :

LE PARC SALINS/GAMBETTA

Cette délégation arrivera à échéance en 2016.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame Ghislaine HUGUENOT qui présente l'activité du parc en 2010.

Madame HUGUENOT explique que le parc qui dispose de 185 places en sous-sol est ouvert 7j/7, 24h/24 pour les abonnés et chaque jour (sauf dimanches et jours fériés) de 8H00 à 21H30 pour les usagers horaires. On assiste à une baisse de fréquentation du parc. Les activités annexes fonctionnent bien (brocante, auto-partage...).

Suit un débat sur les difficultés rencontrées par les automobilistes pour identifier l'équipement. Il est proposé à ce sujet aux responsables de l'établissement de solliciter auprès de la Mairie l'autorisation de placer un dispositif sur le domaine public qui permettrait d'identifier l'entrée. La question des tarifs appliqués est abordée par les associations de consommateurs qui se demandent si le montant demandé aux automobilistes et aligné sur le montant appliqué au parc JAUDE/VERCINGETORIX ne serait pas dissuasif.

Monsieur GRAVELAT demande au nom de la CLCV que la tarification forfaitaire soit remplacée par une tarification calculée sur la base du temps de stationnement. En effet, d'après la CLCV la facturation indivisible décourage l'usage des parcs de stationnement et aggrave ainsi les pratiques de stationnement gênant. Enfin, il n'est pas normal de faire payer deux heures de stationnement pour une occupation de 65 minutes.

Madame HUGUENOT explique que la mise en place d'un tel dispositif implique de résoudre des problèmes techniques complexes et qu'aucune action n'est envisagée dans l'immédiat.

Madame SOUCILLE précise que le parc de la gare SNCF applique un système de gratuité pour les dix premières minutes.

Les barrières sont levées la nuit de 21H30 à 7H30 et Monsieur MARTINET explique que depuis qu'il a demandé de faire la même chose au parc de la Place du 1^{er} MAI, la Commune n'enregistre plus d'actes de vandalisme sur les barrières la nuit.

Parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE

Cette délégation arrivera à échéance en 2018.

Monsieur Jean-Yves FAFOURNOUX, rappelle que le parc POTERNE/CATHEDRALE propose les tarifs horaires les moins chers du centre ville. La Société qui gère l'établissement est constituée d'une centaine d'actionnaires (commerçants, artisans, professions libérales...) qui souhaitent que le service proposé soit axé sur le besoin du client. Pour répondre à la question précédente de Monsieur GRAVELAT, la tarification se fait à la demi-heure.

Monsieur GRAVELAT précise qu'il apprécie l'effort, mais qu'un quart d'heure correspondrait mieux aux souhaits des consommateurs.

Monsieur MIGLIERINA explique que cette option de facturation au quart d'heure poserait des problèmes au niveau des automates pour rendre la monnaie aux clients. En effet, on enregistre plus de 800 paiements par jour, dont 65% sont réglés en espèce.

Ce parc est ouvert 24h/24 et 365j/365. Il est gardienné la nuit par une société spécialisée. Les enregistrements du système de vidéo surveillance sont conservés durant cinq jours. La fréquentation moyenne journalière augmente légèrement, mais n'atteint pas le niveau enregistré avant les travaux du TRAM. Des travaux de peinture sont prévus pour 2012.

Madame SOUCILLE souligne que les poubelles (collecte du verre) et situées à la sortie piétonne du parc sont très mal placées (problème de sécurité) car elles masquent les piétons aux voitures et réciproquement... Accessoirement ces containers donnent une mauvaise image de la ville aux touristes de passage.

Monsieur MARTINET indique qu'il adressera un courrier à Clermont Communauté sur ce sujet.

Monsieur BESQUEUT demande aux responsables de maintenir le système actuel de paiement par cartes bancaires très performant.

LES PARCS DELEGUES A VINCI

(Blaise Pascal, Jaude/Vercingétorix, Saint Pierre, Allagnat, les Carmes-Delille)

Sauf pour le parc « LES CARMES/DELILLE » ces DSP arriveront à échéance en 2016.

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame ANGELY.

Madame ANGELY explique que la fréquentation horaire a augmenté en 2010 (+13% en moyenne de passages en plus sur l'ensemble des parcs). Les automobilistes réinvestissent le centre ville. Le parc JAUDE/VERCINGETORIX bénéficie d'un « effet d'aubaine » depuis la fermeture du parc situé sur l'espace du Grand Carré Jaude II. Il est proposé aux usagers de nouveaux produits comme par exemple des offres commerciales (-50%) sur les abonnements trimestriels. Quant au fractionnement de la facturation demandé par la CLCV, le Groupe VINCI étudie un système basé sur la demi-heure. Madame ANGELY précise que les parcs gérés par VINCI sont sous surveillance constante y compris la nuit.

Madame ANGELY aborde la question du parc LES CARMES/DELILLE. Les joints ne sont plus étanches, et l'eau de pluie ruisselle dans l'ouvrage. Cette eau est chargée de chaux et endommage les véhicules stationnés. Madame ANGELY indique que VINCI a dû immobiliser 9 places sur 146.

Monsieur MARTINET ajoute que ce problème a fait l'objet d'une expertise judiciaire afin de déterminer les responsabilités entre la Commune, le SMTIC et VINCI. Il demande au service de lui faire un point sur l'avancée de ce dossier.

Monsieur BESQUEUT aborde la question de l'accès difficile au parc du 1^{er} MAI.

Monsieur MARTINET va demander aux services techniques d'étudier la question et de lui faire des propositions.

LA GARE ROUTIERE

Un nouveau contrat a été reconduit en mai 2010 pour une durée de cinq ans. Ainsi, les documents transmis portent sur deux régimes contractuels (ancien contrat de janvier à mai et nouveau contrat de juin à décembre).

Monsieur JOURDAIN explique, que depuis le transfert du service (fermeture de la galerie marchande), l'équipement présente chaque année un déficit d'exploitation. Par ailleurs, cette baisse d'activité s'est

aggravée depuis 2008 par la transformation de certaines lignes interurbaines en lignes urbaines (reprise par la T2C de la ligne Clermont/Lempdes/Pont-du-Château dont les départs ne se font plus à la Gare Routière). La recette relative aux taxes de départ continue de diminuer et la participation de la Commune au déficit a été réduite. Ainsi, le déficit d'exploitation est comblé à partir des fonds propres de la SEM. Des discussions ont été engagées entre les différents partenaires (COMMUNE, DEPARTEMENT, REGION, SNCF, SMTC...) sur le devenir de ce service qui normalement devrait être assuré par le Département et non par la Commune.

Monsieur GRAVELAT félicite les responsables de la Gare Routière pour avoir réussi à mettre autour de la table tous ces partenaires.

Monsieur JOURDAIN précise qu'une seconde réunion sera organisée avant la fin de l'hiver.

Monsieur JOURDAIN rappelle que la Commune a autorisé la Gare Routière à organiser un marché de plein air afin de dégager de nouvelles recettes annuelles et ainsi de réduire le déficit de gestion. Les commerçants qui exposent ont demandé la fourniture d'électricité. Un devis a été demandé, mais compte tenu du montant (9 558,43 €), le projet ne pourra pas se faire.

Monsieur MARTINET demande que ce devis lui soit communiqué. Il sollicitera l'avis des services techniques.

Monsieur JOURDAIN indique en outre qu'il effectue un contrôle administratif des exposants. Certains documents communiqués lui semblent douteux.

Monsieur MARTINET demande de lui transmettre ces documents qui seront examinés par le service des régies.

Monsieur Alain Martinet met fin à la séance et indique que la prochaine réunion est prévue pour le jeudi 1^{er} mars 2012 de 14H30 à 17H30, à l'Hôtel de Ville (salle Michel de l'Hospital).

Fait à Clermont-Ferrand le vendredi 03 février 2012



LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU JEUDI 1^{er} MARS 2012
14H30 16H30
Hôtel de Ville
(salle Michel de l'Hospital)

- 1- Examen du rapport relatif à la qualité et le prix de l'eau
- 2- Examen du rapport relatif à la gestion du POLYDÔME
- 3- Examen relatif au service délégué du chauffage urbain
(ce dernier point est reporté à une date ultérieure)

Les documents qui font l'objet de l'ordre du jour ont été envoyés aux participants quelques jours avant la réunion.

----- PROCES VERBAL N°8 -----

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
 - Monsieur Alain MARTINET
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
 - AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE représenté par Monsieur Patrice BESQUEUT
 - CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT représentée par Madame Thérèse SOUCILLE
 - UNION DES COMITES DE QUARTIERS représentée par Madame Joëlle BRUNEL et par Monsieur Pierre BOYER,
 - CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE représentée par Monsieur Guy GRAVELAT et Monsieur Michel INCABY.
 - UFC QUE CHOISIR représentée par Monsieur Max GRENERY
- **Représentant des services délégués :**
 - Monsieur Patrick COGORDAN pour le POLYDÔME
- **Les services municipaux :**
 - Monsieur Luc MARQUET, (Directeur des affaires juridiques),
 - Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques),
 - Madame Carine CASTELAIN (service de l'eau).

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
 - Madame Patricia AUCOUTURIER
 - Madame Cécile AUDET
 - Monsieur Alain BARDOT
 - Madame Carole COURTIAL
 - Monsieur Michel FANGET
 - Monsieur Philippe GORCE
 - Monsieur Alain LAFFONT
 - Madame Christine PERRET
 - Madame Odile VIGNAL
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
 - FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME
 - UROC AUVERGNE
 - VERSUS PROD
 - CLERMONT-COMMERCE

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence, et demande si quelqu'un souhaite formuler des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion.

Concernant les containers implantés à la sortie du parc de stationnement POTERNE/CATHEDRALE dont l'emplacement actuel avait été discuté lors de la précédente réunion, Madame SOUCILLE précise par courrier du 13 mars que les containers sont utiles et qu'ils ne doivent pas être déposés, mais réimplantés sur un autre lieu situé à proximité.

Monsieur le Président propose alors d'aborder l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

LE CAPTAGE ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur MARTINET donne la parole à Madame Carine CASTELAIN qui commente le document transmis aux membres de la commission.

Madame CASTELAIN explique que la Commune exploite deux captages principaux, les sources de la Chaîne des Puys et le captage sur l'Allier à Cournon. Ce dernier produit 7,7 millions de mètres cubes d'eau et répond à 70% de la consommation. Globalement, la consommation d'eau est à la baisse. Cette baisse constitue un impact sur le prix de l'eau (charges fixes).

La Commune a pour objectif principal, la protection des captages (l'Allier est une ressource fragile car les risques de pollutions sont nombreux). Ainsi, la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux est engagée.

Autre objectif pour la Commune, la recherche de nouveaux captages.

Le service de l'eau entretient plus de 500 km de canalisations et le rendement est de 87%. Le service de l'eau travaille en continu afin de localiser et de réparer les fuites. Enfin un programme est en cours afin de changer les canalisations en plomb. Il restait encore 650 branchements à modifier fin 2011.

Monsieur GRAVELAT demande si le service des eaux dispose d'informations concernant les branchements en plomb situés après les compteurs et donc à la charge des propriétaires.

Madame CASTELAIN indique que le service n'a pas la réponse et que cette question relève des propriétaires.

Suit un débat sur la qualité de l'eau. Clermont-Ferrand a la chance de disposer d'une eau de grande qualité.

Monsieur INCABY explique qu'en règle générale les communes rurales ont plus de difficultés pour garantir une eau de qualité.

Suit un débat sur la présence de pesticides dans les eaux potables. Monsieur Martinet explique que pour l'instant le laboratoire n'en a pas détecté, mais que cette question reste d'actualité. Ainsi, l'usine de Cournon sera dotée d'un système d'ultra filtration (0,1 micron).

Madame BRUNEL aborde la question des compteurs qui ont gelé durant la période de froid.

Monsieur MARTINET explique que le froid a été intense sur une période très longue et que le sol a ainsi gelé en profondeur.

Concernant le prix de l'eau, Monsieur MARTINET précise que Clermont-Ferrand est une des grandes communes les moins chères (2,55 € TTC pour une consommation moyenne de 120 m³). Toutefois, les nouvelles normes imposent de réaliser de nombreux investissements, qui devront, à terme être financés sur les consommations d'eau. Par ailleurs, le passage de la TVA à 7% au lieu de 5,5 % sera répercuté sur le prix de l'eau. Clermont-Ferrand a la chance de disposer d'un réseau en régie et les hausses liées aux investissements ne seront pas brutales.

Madame SOUCILLE précise qu'un service des eaux en régie est moins couteux pour le consommateur qu'un service délégué.

Suit un débat concernant les factures qui sont adressées aux propriétaires et non aux consommateurs. D'après les associations de consommateurs, les syndicats, les bailleurs sociaux, les propriétaires ne jouent pas toujours la transparence à ce sujet. Ainsi, il est signalé que les informations mises en annexe des factures sont rarement transmises aux locataires par les propriétaires. Les membres de la commission suggèrent que documents d'informations aux consommateurs portent la mention « document à afficher dans les halls d'immeuble ».

Monsieur INCABY précise que la CLCV envisage une action afin de demander une facturation liée à la consommation et l'abandon de l'abonnement qui pénalise les consommateurs qui utilisent peu d'eau. Une action identique sera menée par la CLCV concernant la téléphonie.

Monsieur MARTINET explique que 80% du prix de l'eau est lié aux coûts fixes, mais que personnellement il est plutôt d'accord avec les arguments de la CLCV.

POLYDÔME

Monsieur MARTINET donne la parole à Monsieur Patrick COGORDAN, Directeur Général du POLYDÔME.

Monsieur COGORDAN commente le rapport relatif à l'exploitation du POLYDÔME en 2010. Il s'agit de la 5^{ème} année d'affermage. Le POLYDÔME aujourd'hui se retrouve dans un environnement concurrentiel qu'il n'avait jamais connu (localement, ouverture du Centre diocésain, des salles de réunion à Vulcania et des salons de l'ASM, régionalement, ouverture de deux centres de congrès à Montluçon et au Puy). Monsieur COGORDAN explique qu'il s'est appliqué rechercher de nouveaux marchés et à repositionner le POLYDÔME vers les réunions d'entreprises, les congrès et les salons thématiques. L'ouverture de l'espace « ENTRE DEUX VILLES » permet de proposer un espace événementiel inédit. Ainsi, le POLYDÔME a enregistré 688 manifestations, soit une centaine de plus qu'en 2009. Toutefois, ces manifestations plus nombreuses, sont plus modestes (perte de chiffre d'affaires d'environ 1 000 € par manifestation en moyenne). Le POLYDÔME a accueilli en 2010 108 000 visiteurs.

Monsieur MARTINET précise qu'il ne désespère pas de faire venir à Clermont-Ferrand le congrès des HLM. Le congrès des offices du tourisme est en cours de négociation.

Pour fonctionner, le POLYDÔME dispose de neuf salariés. Le fermier fait appel régulièrement à des prestataires privés locaux lors des manifestations importantes.

L'exercice 2011 sera semblable à celui de 2010.

Monsieur BESQUEUT explique qu'il s'est rendu au salon de la moto qui s'est déroulé dans les nouveaux locaux de l'ASM. Les normes de sécurité n'ont pas été respectées. Monsieur COGORDAN précise que si la manifestation avait eu lieu au POLYDÔME, la commission préfectorale de sécurité aurait été saisie afin de vérifier l'ensemble des installations et les conditions de déroulement des compétitions.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame SOUCILLE demande une amélioration du fléchage de l'Hôtel de Ville.
Monsieur BOYER demande que la liste des DSP lui soit communiquée.

Monsieur Alain Martinet met fin à la séance et indique qu'une prochaine réunion sera programmée en juin afin d'examiner le rapport d'exploitation de la COOP de MAI et le rapport relatif au service de chauffage urbain.

Fait à Clermont-Ferrand le mercredi 28 mars 2012

LE PRESIDENT

ALAIN MARTINET



COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

REUNION DU JEUDI 13 septembre 2012
14H30 17H00
Hôtel de Ville
(salle Blaise Pascal)

- 1- Examen relatif au service délégué du chauffage urbain
(14H30 à 16H00)
- 2- Examen du rapport relatif à la gestion de la COOP de MAI
(16H00 à 17H00)

Les documents qui font l'objet de l'ordre du jour ont été envoyés aux participants avant la réunion.

----- PROCES VERBAL N°9 -----

(mandature 2008/2014)

-1- LES MEMBRES PRESENTS :

- **Monsieur le Président :**
 - Monsieur Alain MARTINET
- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**
 - Monsieur Alain BARDOT
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
 - UNION DES COMITES DE QUARTIERS par Monsieur Pierre BOYER,
 - CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE Monsieur Michel INCABY.
- **Représentant des services délégués :**
 - Monsieur Bertrand CASATI, Directeur technique à COOP DE MAI (arrivé à 16H00)
 - Monsieur David SIMONNET, Administrateur à COOP DE MAI (arrivé à 16H00)
- **Les services municipaux :**
 - Madame Annabelle CHANDEZE, (Direction des affaires juridiques),
 - Monsieur Jean-Michel MICHALOT, (Direction des affaires juridiques),
 - Monsieur Sébastien RIERA (Directeur du service « Mission Ecologie Urbaine, Energie Environnement),
 - Monsieur Régis BESSE (Direction de la Culture).

-2- LES MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS :

- **Le Collège des élus désignés au sein du Conseil Municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 :**

- Madame Patricia AUCOUTURIER
 - Madame Cécile AUDET
 - Madame Carole COURTIAL
 - Monsieur Michel FANGET
 - Monsieur Philippe GORCE
 - Monsieur Alain LAFFONT
 - Madame Christine PERRET
 - Madame Odile VIGNAL
- **Le Collège des représentants d'associations locales nommées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 13 juin 2008 :**
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'HOTELLERIE DU PUY-DE-DOME
 - UROC AUVERGNE
 - VERSUS PROD
 - CLERMONT-COMMERCE
 - AUTOMOBILE CLUB D'AUVERGNE
 - CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT
 - UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Président de la Commission ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence, et demande si quelqu'un souhaite formuler des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion du 1^{er} mars dernier.

Monsieur le Président propose alors d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

-3- ORDRE DU JOUR :

EXAMEN RELATIF AU SERVICE DELEGUE DU CHAUFFAGE URBAIN

Monsieur Alain MARTINET donne la parole à Monsieur Sébastien RIERA qui présente la saison de chauffe sur la période 2009/2010 assurée par la Société COFELY qui concerne les quartiers de Croix de Neyrat, Champratel, les Vergnes.

(voir le document présenté en annexe 1 du présent compte rendu)

Monsieur Sébastien RIERA explique que l'on constate sur cette période de 2009/2010 une baisse de la consommation de chaleur par rapport à la période de chauffe précédente. Les aléas climatiques seraient pour environ 5% responsables de cette réduction et 20 % aurait pour origine une baisse de consommation.

Monsieur Michel INCABY demande si la Commune connaît l'origine de cette baisse de consommation constatée :

- Economies d'énergie réalisées après des travaux d'amélioration de l'habitat (isolations des bâtiments) ?
- Les abonnés se chauffent moins ?

Monsieur INCABY précise que le montant des factures présentées par les bailleurs aux consommateurs ne diminue pas. Par ailleurs de nombreuses personnes viennent régulièrement trouver les associations de consommateurs pour se plaindre de températures trop basses dans les appartements.

Monsieur RIERA indique que le fournisseur envoie normalement de l'eau à 60° dans le circuit primaire. Il appartient alors aux bailleurs, à partir des vannes, d'effectuer l'équilibrage de la chaleur sur le réseau secondaire pour que la température soit uniforme dans chaque appartement de l'immeuble. Les occupants des appartements doivent ainsi saisir les bailleurs qui doivent, en cas de problème sur le réseau principal, interroger le fournisseur.

Monsieur INCABY demande confirmation par la Commune de l'origine de la baisse de 20% des consommations.

Monsieur INCABY souligne qu'avec ce type de contrat le délégataire a intérêt à réduire le service. Par ailleurs quand les locataires se plaignent, les bailleurs envoient COFELY pour vérifier les installations.

Monsieur RIERA explique que le contrat de DSP avec COFELY porte sur le réseau primaire et que la Commune ne peut contrôler la température du réseau secondaire. Les factures ne dépendent pas uniquement des consommations, mais aussi de la puissance souscrite au départ par les bailleurs

Monsieur MARTINET indique toutefois que ce contrat est arrivé à échéance et que le nouveau contrat permettra un meilleur contrôle du prestataire. A ce sujet, il est précisé que les associations de consommateurs peuvent apporter une aide significative à la Commune en matière de contrôle du nouveau délégataire, mais que la Commune ne peut agir au niveau des bailleurs.

Monsieur MARTINET propose de passer à la seconde DSP de chauffage urbain : rapport annuel de délégation de service public du chauffage urbain de la Gauthière pour la saison 2009/2010 (DALKIA).
(voir le document présenté en annexe 2 du présent compte rendu)

Monsieur RIERA explique que le système de cogénération (récupération de chaleur) permet la revente de chaleur par le titulaire du marché. Ainsi, grâce à ce système on constate une baisse du prix facturé aux consommateurs.

Monsieur INCABY demande si la Commune dispose d'éléments statistiques concernant la dépense énergétique au m² des immeubles. Ces informations devraient être demandées lors de la constitution des dossiers de demande de subvention dans le cadre des améliorations énergétiques des immeubles.

Monsieur RIERA explique qu'il est en contact avec les bailleurs qui ne fournissent pas tous ces informations à la Commune.

Monsieur INCABY indique que la CLCV dispose de cette information.

EXAMEN DU RAPPORT RELATIF A LA GESTION DE LA COOP DE MAI

Monsieur MARTINET accueille les responsables de la COOP DE MAI (Messieurs Bertrand CASATI et David SIMONNET) et donne la parole à Régis BESSE de la Direction de la Culture.

Monsieur Régis BESSE explique que le contrat précédent qui liait la Commune à POP ART, arrivé à échéance en 2008, était sous le régime juridique de la régie intéressée. Aujourd'hui le nouveau contrat d'affermage permet à POP ART la possibilité de dégager des fonds propres et ainsi d'encaisser des recettes grâce à des spectacles économiquement viables et qui ne sont pas aidés par la Collectivité. Le cœur des missions du délégataire reste cependant pour l'essentiel d'assurer des missions de service public qui font l'objet de compensations financières.

Monsieur Bertrand CASATI précise à ce sujet que la COOP DE MAI diffuse plus de 120 spectacles par an et assure un accompagnement artistique de nombreux groupes. Grâce au dispositif évoqué ci-dessus, la COOP DE MAI s'autofinance à 65%. Aujourd'hui, on constate un renforcement de la renommée de l'établissement.

Monsieur Pierre BOYER s'interroge sur le choix de la programmation qui semble plutôt s'adresser à un jeune public.

Monsieur BESSE explique que la Salle est labellisée « salle de musique actuelle » et que pour conserver ce label, la programmation doit répondre à des critères précis.

Monsieur CASATI indique en outre que le niveau de confort de la salle s'adresse à un public plutôt jeune. Toutefois, certains spectacles accueillent un public plus âgé, mais cela reste exceptionnel. Les rencontres du « petit serge » permettent d'ouvrir la COOP DE MAI à un public de jeunes enfants accompagnés des parents en après-midi.

Enfin les membres de la commission sont informés que la pépinière dispose maintenant de locaux spécifiques permettant ainsi la mise en œuvre de la mission prévue au contrat, ce qui fera l'objet d'un avenant au contrat de DSP.

-3- QUESTIONS DIVERSES :

Concernant la pépinière, les responsables de la COOP DE MAI sont informés que le local est un ERP qui dépend du POLYDÔME est qu'à ce titre des prescriptions de sécurité particulières leurs seront transmises, ainsi qu'une convention COMMUNE/COOP/POLYDÔME pour le partage des charges locatives.

Monsieur Alain Martinet met fin à la séance et indique qu'une prochaine réunion sera programmée en janvier 2013 afin d'examiner les rapports d'exploitation des parcs de stationnement (année 2011)

Fait à Clermont-Ferrand le lundi 05 novembre 2012

LE PRESIDENT



ALAIN MARTINET